

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2024-369

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-085-2024

Objet : GEMAPI - CONVENTION POUR LA DIFFUSION DU FILM « PAYSANS, DU CIEL A LA TERRE » AU CINEMA LE MARGOT A NERAC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, notamment la prévention contre les inondations et la gestion des bassins versants du territoire,

Vu les actions des plans de gestion des cours d'eau de la Gélise, de la Baïse et des Auvignon, notamment les actions portant sur l'accompagnement au changement des pratiques agricoles,

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Exposé des motifs :

Albret Communauté souhaite diffuser le film documentaire « Paysans, du ciel à la terre » à l'occasion d'un ciné-débat le vendredi 22 Novembre 2024 à 20h30 au cinéma le Margot à NERAC.

La convention établie entre le cinéma municipal le Margot et Albret Communauté vise à préciser les modalités de diffusion du film et la répartition des charges et responsabilités entre les deux parties.

Le cinéma le Margot établit le contrat de location avec le distributeur, s'assure de la disponibilité de la copie du film à la date prévue pour la diffusion, met à disposition gracieusement sa salle pour la diffusion et assure la communication au moyen de ses canaux de diffusion classique.

Albret Communauté prend à sa charge les frais de location de la copie du film pour la diffusion et les frais de l'organisation de la soirée débat. Le prix d'entrée à la séance est fixé à 5 € pour tous. La séance est ouverte à tous les publics aux conditions d'accueil du cinéma.

Le cinéma recensera le nombre d'entrées payantes émises pour la billetterie CNC et adressera la facturation à Albret Communauté.

Albret Communauté reverse la somme due au cinéma qui se chargera de payer le distributeur selon les conditions fixées au contrat.

La convention est établie pour la seule durée de la soirée du vendredi 22 Novembre 2024.

Le montant de la soirée à la charge d'Albret Communauté est estimé à 208,8 € TTC pour l'intervention de Florent RUYER, conseiller grandes cultures à la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne et 250 € TTC pour 50 entrées payantes attendues.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat pour la diffusion du film « Paysans, du ciel à la terre » avec le cinéma le Margot à Nérac

Article 2 : De prévoir les crédits correspondants au budget 2024.

Fait à NERAC le, - 5 NOV. 2024

Le Président,

Alain LORENZELLI,

Publié le : - 5 NOV. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.